Soutien à Stéphane Cazaban

Communiqué Europe Ecologie – Les Verts

Soutien à Stéphane Cazaban

Défense des libertés individuelles et publiques

Soutien à Stéphane Cazaban

Mardi 23 mai à 8h15 devant le tribunal d'Auch

La simple participation à une manifestation, à une réunion, à un regroupement, à une tribune, à une pétition sera bientôt non seulement illégale mais répréhensible... Nous voyons déjà pleuvoir dans le Gers et ailleurs, les convocations, les mises en accusation, les procès contre toute expression visant à agir contre des dispositions représentant une régression sociale, ou contre des projets nuisibles à l'environnement...

Mardi prochain à 8h30, Stéphane Cazaban - apiculteur à Haget - comparaîtra devant le tribunal correctionnel d'Auch pour infraction au plan local d'urbanisme de la commune. En cause, des cabanes en palettes, construites par des opposants au projet de parc photovoltaïque prévu sur une parcelle voisine du terrain où il a installé ses ruches. Les palettes ont été enlevées depuis.

De fait, ce qui vaut à Stéphane Cazaban sa convocation au tribunal correctionnel, c'est son opposition au projet de parc photovoltaïque sur une parcelle boisée.

Europe Écologie Les Verts rappelle l'importance de pouvoir débattre et être entendu sur tous les sujets - même les plus complexes - ainsi que son attachement à la liberté d'expression et condamne toutes les formes de pression et les tentatives d'intimidation envers les citoyen.ne.s.

Europe Écologie Les Verts renouvelle son soutien plein et entier à Stéphane Cazaban et appelle à participer au rassemblement mardi 23 mai à 8h15 devant le tribunal pour protéger la liberté d'expression et le droit de se mobiliser collectivement sur des enjeux d'intérêt public comme la préservation d'un patrimoine naturel.

Groupe local Europe Ecologie – Les Verts **Site : gers.eelv.fr - Facebook : eelv.gers**